

Contre la réduction progressive d'un droit essentiel pour les travailleurs.

LA CUB ET L'ORSA ONT CONSTITUE L'"ASSOCIATION LUCIANO SCHIELMANN EN SOUTIENT AU DROIT DE GREVE"

Il y aura à la fois un Cabinet Juridique et un Bureau d'Etude qui s'occuperont de surveiller entre autre, les décisions de la commission de garantie.

Depuis des années nous assistons à des atteintes répétées à la liberté de faire grève. A partir des accords inter-confédéraux et de la loi 146/90 et de ses modifications successives. La liberté syndicale et la simple possibilité de conduire des luttes efficacement.

Pour éviter de voir "disparaître" la grève des possibilités des droits des travailleurs italiens, la CUB et l'ORSA ont donné vie à L'"Association Luciano Schielmann En Soutient Au Droit De Grève" qui se propose, dans un premier temps, la défense du droit de grève, du pluralisme et des libertés syndicales, de la démocratie sur le lieu de travail et se bat aussi pour la qualité et le développement des services publics.

Pour atteindre ses buts l'association constituera un Cabinet Juridique articulé sur le territoire national pour la consultation préventive et l'assistance des organisations syndicales et des travailleurs en grève (par exemple pour la contestation des sanctions et des ordres de réquisitions); créera un Bureau d'Etude qui suivra les modifications de la norme en règle de droit de grève, les décisions de la commission de garantie mis en place par la 146790, les législations dans les autres pays européens, mettra en valeur les conséquences de l'application de l'art. 28 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, organisera un congrès et des archives utilisables par tous les travailleurs aussi par la mise en place d'un site Internet, construira un Comité pour la défense de la démocratie, du droit de grève et des libertés syndicales composé de personnalité de la culture de la politique et de l'information et des représentants des associations d'usagers et de consommateurs, constituera un Fond pour le soutien aux travailleurs en grève avec un Comité de contrôle de sa distribution.

L'Association (du nom d'un syndicaliste particulièrement impliqué dans la défense du droit de grève, disparu il y a 2 ans.) s'occupera aussi de la construction des initiatives de pression pour la modification de la loi 146 de 1990 et de ses modifications successives et intégrations. On s'occupera de la surveillance du rôle des donneurs d'ordre dans l'ingérence dans les conflits, et de fait des conséquences sur les usagers des services. Nous publierons régulièrement un journal et pourra organiser des séminaires, des cours de formations professionnelles, réaliser des recherches et enquêtes, produire des vidéos, des spectacles, des concerts et autres initiatives qui pourraient aider à réaliser les buts énoncés de l'association.

L'association née de l'exigence de combattre la réduction progressive du droit de grève - soulignent Piergiorgio Tiboni (CUB) et Giulio Moretti (ORSA) - aujourd'hui la Commission de garantie sur la réglementation de l'exercice du droit de grève réduit de plus en plus expressément l'exercice du droit de grève en déclarant illégitime les grèves proclamées par les travailleurs.

En outre il semble plus spécifiquement que le patronat et la droite demandent des sanctions sévères contre les grévistes et des amendes pour "violences privées". *Doucement mais sûrement*, la Commission de garantie pour l'exercice du droit de grève met en place une augmentation de ceux qui ont le pouvoir.

Les désagréments pour les citoyens augmentent : si en fait, les travailleurs, pour faire grève doivent le faire " de manière surprise rend nulle la grève elle même, il est clair que les désagréments entre citoyens augmentent.

Nous l'avons vu avec la lutte dans les transports : ils ont fait 8 grèves respectant les grèves et ils n'ont pas obtenu un résultat. En plus avec ces règles, ils n'étaient pas visibles : en fait, les travailleurs, privés de l'unique instrument de défense à leur disposition l'ont à nouveau saisi avec des grèves spontanées qui de ce fait ont été sanctionnées.

Milan le 5 mai 2004